Image not found or type unknown

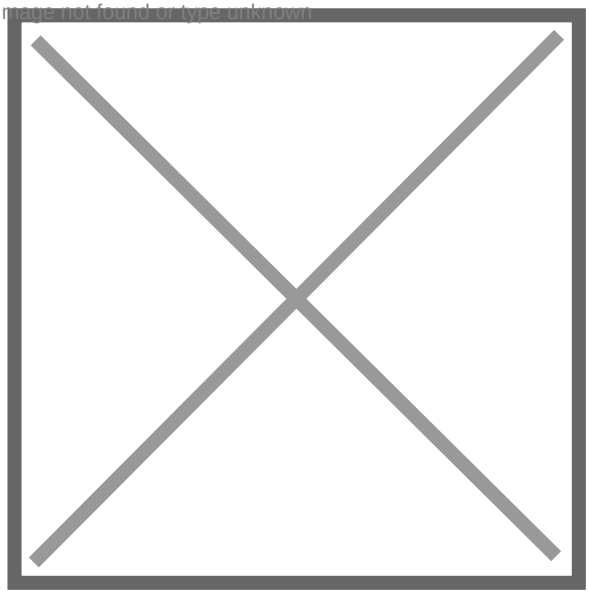

# Usurpation d'identité, qui doit payer l'amende?

Par **Nico89**, le **19/05/2013** à **14:16**

Bonjour,

J'ai été victime d'une usurpation d'identité le 05 novembre 2011 d'amande sur un véhicule ne m'appartenant pas. J'ai été déposé plainte le 07 mars 2012 et le coupable a reconnu les faits. je tiens à préciser qu'il n'y a pas eu de retrait de point, les amendes sont pour la non présentation de contrôle technique et défaut assurance en cours de validité. Le tout bien évidement majoré.
À ce jour cette personne doit 825 euros, mais c'est à moi que l'on réclame l'argent puisqu'il a fait l'usurpation d'identité. Je n'ai évidement pas payé les amendes, mais je ne sais plus quoi faire. J'ai peur que l'on me saisisse. Que faire?
Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma détresse.

Par **Visiteur2013**, le **20/05/2013** à **14:34**

Bonjour,
Vous faites une photocopie du rapport du contrôle technique de votre véhicule et une photocopie de votre carte verte d'assurance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés